

Un mot de votre intervenant(e)

Service de relation d'aide

Je vous entends déjà me demander : « Qu'est-ce que le service de relation d'aide? ». C'est simple. Un bénévole formé en intervention accepte de joindre ses efforts aux vôtres en vous laissant la direction des opérations. L'intervenant(e) jouit d'une capacité d'écoute et de compréhension qu'il ou elle souhaite mettre à votre disposition en vous laissant décider du rythme et des démarches à entreprendre. De façon générale, nous vous proposerons des rencontres à la fréquence d'une par semaine, avec la possibilité de les espacer en fonction de vos besoins.

La relation d'aide n'est pas un traitement en soi et ne peut remplacer une psychothérapie lorsque celle-ci est nécessaire. Votre intervenant(e) a été formé pour vous accompagner dans la limite de ses capacités et saura vous référer à une autre ressource plus adaptée si votre situation le requiert. Soyez assuré(e) que l'intervenant(e) agit en toute bonne foi, sans prétendre être un expert, mais avec professionnalisme.

La Maison de la Famille DAC s'est dotée d'un code d'éthique qui régit la conduite de ses membres. Nous insistons sur le fait que toute personne qui fait appel aux services de l'organisme a des droits, soit :

- ❖ d'être traitée avec respect et dignité en tout temps
- ❖ d'être informée de ses droits et devoirs
- ❖ d'être informée, le plus tôt possible, de tout incident survenu au cours de la prestation des services qu'elle a reçus
- ❖ de connaître les mesures qui ont été appliquées pour minimiser les risques liés aux services et aux personnes qui lui rendent ces services
- ❖ d'être assurée de la confidentialité, dans le respect des lois de notre province et considérant les limites de son application



Responsabilités et rôles de chacun

La relation d'aide fait intervenir deux personnes différentes certes, mais unanimes dans la poursuite d'un objectif déterminé par le client ou la cliente. C'est en jumelant nos efforts dans nos rôles respectifs qu'ensemble, nous pouvons espérer réaliser des progrès en ce sens. Vous demeurez, en tant que client(e), l'agent principal du changement que vous souhaiteriez voir prendre place.

Nous vous encourageons à faire part à votre intervenant(e) de vos attentes face au processus d'accompagnement. Si vous ne vous sentez pas familiarisé avec la relation d'aide, vous pouvez l'indiquer à votre aidant(e) afin qu'on puisse faire le nécessaire pour vous mettre à l'aise. Aussi, si votre besoin ou votre situation a changé depuis que votre demande a été prise, veuillez en discuter le plus tôt possible avec votre intervenant(e).

Enfin, nous reconnaissons l'importance d'avoir fait le premier pas en téléphonant à la Maison de la Famille et nous estimons grandement le courage dont vous avez fait preuve en osant demander de l'aide. En choisissant de venir nous rencontrer, vous vous êtes choisi(e). Nous vous souhaitons une bonne rencontre.

NB. Consommation de substances et prévention de la violence

Naturellement, vous comprendrez que la sobriété est requise pour toute rencontre de relation d'aide. Si vous avez consommé de l'alcool ou des drogues, veuillez appeler à la Maison de la Famille pour reporter votre rendez-vous afin d'être sobre lors de votre entretien.

De plus, aucune forme de violence, verbale ou physique, ne sera tolérée dans les rencontres. Dans de telles circonstances, l'intervenant(e) doit mettre fin à l'entretien et inviter la personne qui fait preuve d'agressivité à solliciter de l'aide professionnelle.